Trente-deuxième Année. — N° 363 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 29 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 DÉCEMBRE 1887

LE SOCIALISME D'ÉTAT

en Angleterre

Nous avons signalé à plusieurs reprises, le mouvement de retour aux doctrines protectionnistes, au point de vue à la fois économique et social, qui se produit dans presque tous les pays de l'Europe. Ce qu'il y a de plus significatif, c'est que l'Angleterre, le pays même qui a enfanté l'école de Manchester, n'échappe pas non plus à cette réaction salutaire.

Si les meetings socialistes de Trafalgar-Square n'ont pas réussi à convaincre entièrement le gouvernement anglais de la nécessité d'intervenir activement pour améliorer la situation des « ouvriers sans travail, » les organisateurs de ces manifestations ont du moins la satisfaction de voir qu'ils ont déterminé dans l'opinion un mouvement dont l'école sociale a tout lieu de se féliciter.

Quelque grande et légitime que soit la répulsion que les chefs socialistes MM. Burns, Hyndmann et consorts inspirent aux classes dirigeantes, les hommes intelligents de tous les partis ne peuvent s'empêcher de reconnaître que le système du laisser-faire ne saurait être considéré comme le dernier mot de la science sociale. Les doctrines de l'école de Manchester sont toujours chères à la bourgeoisie anglaise, mais les bourgeois eux-mêmes commencent à s'apercevoir que l'application, par trop rigoureuse, de la loi de l'offre et de la demande pourrait bien tourner au profit de la révolution.

Les affamés de l'*East-End* de Londres ne renonceront pas à leurs revendications parce que les économistes auront démontré que, pour le moment, la société peut se passer de leur travail. Ils continueront à demander du travail quand même, sur un ton de plus en plus menaçant.

Cette situation, presque révolutionnaire, a déterminé dans les couches supérieures de la société anglaise un revirement analogue à celui qui s'est produit en Allemagne, sous l'impulsion de M. de Bismarck. Les manifestations des ouvriers sans travail ont remis à l'ordre du jour la question de la responsabilité du gouvernement vis-à-vis des classes déshéritées.

La réunion qui a eu lieu dernièrement au *Memorial Hall*, sous la présidence de lord Herschell, paraît destinée à inaugurer une agitation sérieuse et parfaitement légale, en faveur du socialisme d'Etat.

Les orateurs qui, dans cette assemblée, ont pris en main la cause des ouvriers, appartiennent presque tous au monde politique et au clergé.

Ce qui est particulièrement digne de remarque, c'est que, sur le terrain de ce socialisme d'Etat mitigé et raisonnable, on voit le cardinal Manning marcher d'accord avec l'évêque anglican de Bedford et avec les ministres *non-conformistes*.

Une pareille communauté de vues dans le monde religieux anglais est un phénomène qui ne s'explique que par le sentiment du danger commun.

Les sentiments du clergé, soit catholique soit anglican, ayant des relations suivies avec le prolétariat, sont tous arrivés à la même conclusion. Ils déclarent unanimement que le danger social est très réel, et que les économistes et les politiciens se font illusion sur la gravité des symptômes révolutionnaires, qui se multiplient dans les bas-fonds de la société.

Le cardinal Manning n'a pas hésité à proclamer le devoir pour l'Etat de donner du pain aux ouvriers en attendant qu'il puisse leur donner du travail. D'autres orateurs ont proposé des mesures non moins radicales : le développement des travaux publics, l'émigration organisée aux frais de l'Etat et des lois tendant à protéger le travail national.

Ces résolutions sont surtout importantes comme précédent. En Angleterre, la crise économique sévit principalement sur les ouvriers industriels ; en Irlande et en Ecosse, c'est le prolétariat rural qui souffre et menace de sortir des voies de la légalité, si l'Etat refuse de modifier les lois qui régissent la propriété foncière. Partout la question sociale et économique sous toutes ses formes réclame instamment une solution.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous saluons ce retour aux saintes traditions sociales. Dans l'audience qu'il accordait il y a deux mois aux pèlerins français, le Pape déclarait que, dans certaines circonstances, une intervention raisonnable de l'Etat en faveur des ouvriers était nécessaire.

C'est l'opinion de tous ceux qui vouent leur attention aux questions sociales. Dans une conférence qu'il vient de faire en Suisse sur le socialisme, M. de Pressensé, un des chefs du protestanisme français, arrive aux mêmes conclusions que Léon XIII, le cardinal Manning et le cardinal Gibbons. M. de Pressencé a montré le socialisme d'Etat s'affirmant dans tous les pays de l'Europe, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Suisse, afin d'opposer une digue à la marée montante du socialisme révolutionnaire.

Tout en manifestant une certaine répugnance à élargir les attributions de l'Etat, M. de Pressensé croit cependant que les préoccupations sociales s'imposent aujourd'hui nécessairement aux gouvernements, qui veulent faire œuvre de prudence et de salut social. « Il y a, s'est écrié M. de Pressensé, un vaste champ où nous pouvons, sans abdiquer notre libéralisme, aller au devant du socialisme : la propagation de la coopération, l'entente internationale sur la fixation des heures de travail ; d'autres points encore constituent un terrain d'action où nous devons entrer résolument ; il n'est point impossible de concilier la liberté fondamentale de l'individu avec la solidarité ; nous devons y tendre et comme libéraux et comme chrétiens ; être libéral, au vrai sens du mot, cela consiste à prolonger les lignes de l'Evangile, à manifester une piété systématique et infatigable, à nous inspirer, dans l'étude des questions pressantes qui s'imposent, de cet amour qui seul pourra « jeter un pont sur le grand abîme. »

Ainsi, nous voyons dans cette grave question du socialisme d'Etat, les esprits les plus distingués, partis des points les plus divers de l'horizon politique, protestants comme catholiques, se rencontrer et se donner la main sur le même terrain. N'est-ce pas une preuve irrécusable que là se trouve la vérité et le salut ?

Le relèvement de la moralité publique

Le *Temps* analyse et discute une grave conférence de M. de Pressensé sur la moralité publique :

« Les journaux de Lyon nous apportent le récit d'une conférence publique faite, dans la grande salle du Casino de cette ville, par M. de Pressensé, sénateur, au nom de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique. La séance a eu lieu sous les auspices de M. Nolot, vice-président du conseil général du Rhône. C'est une question sociale au premier chef que traitait l'orateur, une question qui ne peut laisser indifférentes ni les classes ouvrières ni les classes cultivées, aucune personne, en un mot, ayant le souci de l'avenir de la démocratie et de l'honneur de notre génie national. Cette question est celle des progrès effrayants de la littérature immorale et démoralisante.

» Il est certain que cette littérature est devenue, grâce aux goûts du public et à la tolérance des lois, une sorte d'exploitation industrielle qui dispose par le journal, la revue et le livre, d'une puissance jusqu'à présent inconnue, et exerce une influence difficile à mesurer sur les mœurs de la population tout entière. Nous préoccupions l'autre jour de la provocation à l'assassinat et à l'émeute ; il s'agit ici d'une provocation plus constante encore et plus efficace au vice, par la corruption même de l'imagination. Pour ne pas s'en inquiéter, il faudrait être doué d'un optimisme ou éprouver pour la presse un mépris qui nous ont également étrangers. La santé morale de notre démocratie et la dignité même des lettres, à tous les degrés, sont en jeu dans cette question, et l'on comprend sans peine que l'on se passionne pour ces deux grandes causes.

» Ce n'est pas la passion généreuse qui fait défaut à M. de Pressensé ; elle lui a inspiré dimanche, à Lyon, des accents d'une pathétique éloquence. Malheureusement, en un tel sujet, il est plus facile de s'indigner que de trouver et d'appliquer le remède. D'où vient le débordement de cette ignoble et malsaine littérature ? Sommes-nous donc devenus si mauvais que nous ne puissions plus enfanter, en fait de littérature d'imagination, que des œuvres de cette sorte ?

» Le mal a une autre cause que signalait dernièrement M. Loliée dans son étude intitulée nos *Gens de Lettres*, dont notre éminent collaborateur, M. Scherer, a parlé ici même. M. Loliée constatait que, depuis le dix-septième siècle, la condition sociale des artistes et des gens de lettres a changé du tout au tout, à leur plus grand avantage. Sous Louis XIV, pas un poète, pas un écrivain ne vivait de ses livres. Aujourd'hui combien n'y en a-t-il pas qui, non seulement vivent de leur plume, mais s'enrichissent ? Jadis, les neuf sœurs étaient de nobles dames dont l'orgueil était de ne servir à rien. Aujourd'hui, elles sont devenues les servantes industrieuses et infatigables de la fortune de ceux qui, au lieu de les adorer ont trouvé le secret de les exploiter.

» Mais, de là, ce contraste ou cette antinomie étrange : à mesure que la condition sociale des artistes s'élevait, le niveau moral de la littérature s'abaissait, et pour la même cause. Le littérateur, dès qu'il l'a pu, a voulu légitimement vivre de son art. Mais l'art dont on vit devient nécessairement un métier. Il n'est plus question de régler la production sur l'inspiration intérieure et l'appel du génie, il faut la régler sur les besoins de la vie, toujours également impérieux.

» De même, il s'agit de s'informer des goûts du public et de les satisfaire, de subir ses caprices au lieu de lui imposer son propre idéal. Le métier qui enrichit l'artiste par cela même le rend dépendant. Le livre ou le journal devient une denrée courante ; c'est une marchandise soumise, comme toutes les autres, à la loi de l'offre et de la demande ; en sorte que si l'on recherche la cause de l'extension indéfinie de la littérature immorale, on trouve qu'elle est si cultivée parce qu'elle se vend le mieux.

» Sans doute, il y aura toujours des artistes assez fiers pour résister à cette tentation de la fortune, et préférer la pauvreté, s'il le faut, à des succès achetés au prix de l'honneur. Mais leur résistance n'arrêtera pas le courant. Pour quelques-uns qui se déroberont aux honteuses besognes, il y en aura une foule qui se présenteront pour les accomplir. La loi qui dirige ce mouvement est fatale. Cette question, qui se présentait d'abord comme une question de morale, se transforme ; elle devient une question d'affaire industrielle. Ainsi se vérifie une fois de plus le vieil adage que toute médaille a son revers : il se trouve que la révolution sociale qui a fait la fortune des littérateurs est en train de tuer la littérature.

« Si le mal a cette origine, que faire pour le combattre ? Ira-t-on supprimer la propriété littéraire sous le prétexte que le revenu de leurs œuvres corrompt et asservit le génie des artistes ? Le simple énoncé de ce remède en fait éclater le caractère chimérique ; d'ailleurs, ne serait-ce pas violer un droit pour guérir un mal, sans compter que la moralité de l'artiste ne consiste ni dans sa misère, ni dans sa fortune, mais dans l'usage qu'il fait de l'une ou de l'autre. Demandera-t-on à l'Etat des lois répressives ? Sans doute l'Etat, qui surveille les pharmacies et la vente de la poudre et des poisons, ne peut absolument se désintéresser des outrages publics aux bonnes mœurs. Il y a des lois pour réprimer ces scandales. En particulier, il y a une loi de 1882 faite précisément pour corriger et fortifier la loi de 1881 sur la presse, qu'on pourrait appliquer avec plus de fermeté qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Nous le demandons même avec instance.

» Mais M. de Pressensé, qui le réclame aussi, ne se fait pas d'illusion sur l'efficacité de cet appel. Outre que les livres échappent à la loi, les feuilletons trouveront aisément le moyen d'y échapper aussi. La police peut assainir la voie publique, et, quand elle ne le fait pas, elle manque à un devoir qu'il faut lui rappeler toujours. Mais l'Etat ne saurait changer les tendances de la littérature. Il ne saurait décréter la vertu sans compter que, s'il le faisait, cela encore ne servirait de rien, ou plutôt créerait un état moral pire que celui qu'on voudrait guérir.

» Le mal, c'est le goût du public qui l'engendre ; c'est le public qui en est donc responsable, et c'est à lui qu'il faut s'adresser pour y provoquer une réaction salutaire. Nous avons dit que la littérature immorale était une industrie. Que le public se dégoûte des produits qu'elle lui fournit, au lieu de les acheter avec avidité, et tout aussitôt l'on verra cette industrie baisser avec ses bénéfices. Qu'il se forme un mouvement d'opinion énergique pour reconstituer la magistrature de la concience publique, que les arrêts de cette magistrature morale soient fermes et sanctionnés par tous les honnêtes gens, et vous verrez la littérature honteuse se cacher, fuir le grand jour et vivre de la vie obscure qui a toujours été et doit être la sienne.

» C'est le public, en somme, qui donne à un livre sa valeur vénale ; c'est lui qui, seul, la lui peut enlever. Soyez sûrs qu'on en écrira et qu'on en éditera beaucoup moins dès qu'on s'apercevra que la vente baisse et que le métier ne rapporte plus de si beaux bénéfices. Aussi, la Ligue pour le relèvement de la moralité et ses orateurs ont-ils raison de se tourner de ce côté, et de s'efforcer de créer un mouvement aussi général que possible contre cette mauvaise littérature. La tâche est difficile, sans doute, mais elle est belle et vaut la peine que de nobles cœurs s'y dévouent. La question est posée là sur son vrai terrain. C'est la lutte du bien contre le mal, c'est-à-dire la lutte normale et constante de la vie, dans la liberté et pour le progrès. »

DUNKERQUE

Port de débarquement des laines

Nous suivons toujours, avec beaucoup d'intérêt, le mouvement maritime lainier qui s'opère par le port de Dunkerque. Ainsi que nous l'avons dit souvent, par sa proximité du grand centre lainier français, Dunkerque est tout naturellement désigné pour devenir le principal lieu de débarquement des laines exotiques.

C'est avec satisfaction que nous pouvons constater encore le développement pris par notre port du Nord. Notre correspondant spécial nous signalait récemment le fait suivant : le steamer *Dupuy de Lôme*, venant de la Plata était porteur de 3000 balles de laines pour Dunkerque, il n'en avait débarqué que 309 au Hâvre. Un autre vapeur, *Ville de Buenos-Ayres*, avait 58 balles à destination du Hâvre et 1016 pour Dunkerque.

Ce port reçoit aussi des laines expédiées de Londres : le service de transport par bateaux nous ont fait obtenir les concessions des tarifs que l'établissement de la compagnie du chemin de fer du Nord, engageront beaucoup de nos importateurs à se faire adresser par Dunkerque les marchandises dont une grande partie prenait auparavant la voie d'Anvers, Terneuzen et Gand.

La question de l'importation des laines d'Australie directement par Dunkerque sera résolue, le jour où le gouvernement établira pour les laines de cette provenance la surtaxe d'entrepôt que M. Dubuisson président de la Chambre de commerce de Dunkerque, réclamait en juin dernier.

Mais déjà Dunkerque peut obtenir le même frêt qu'Anvers, soit pour voiliers soit pour steamers au départ de Melbourne et de Sydney, et comme le transport par chemin de fer d'Anvers à nos places est de 7 fr. 50 au lieu de 5 fr. de Dunkerque, il y a économie de 2 fr. 50 en faveur de notre port français.

CHEZ LE COMTE LEFEBVRE DE BÉHAINE

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 27 décembre.

Le Comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France, près le Vatican, part demain soir, à sept heures, pour Rome, où il va représenter, en qualité d'*envoyé spécial extraordinaire*, notre pays au jubilé de S. S. Léon XIII.

L'éminent diplomate a bien voulu me recevoir, cette après-midi, et les lecteurs du *Journal de Roubaix* me sauront gré de leur faire connaître l'entretien que j'ai eu avec lui.

— Votre départ, Monsieur l'ambassadeur, avait été annoncé, pour ce soir, et je me félicite du retard qui y a été apporté puisque ce retard me vaut la faveur d'une audience ?

— Vous pouvez dire d'une audience bien peu cérémonieuse, vous tombez en plein déménagement ! Mais mon départ n'a subi aucun retard ; il a toujours été fixé à demain soir mercredi. Il était impossible, du reste, que les lettres spéciales de crédit que le gouvernement me confère, à moi et au personnel de l'ambassade, à cette occasion, puissent être prêtes aujourd'hui.

— Vous êtes donc investi de pouvoirs spéciaux ?

— Oui, spéciaux aux solennités du jubilé du Saint-Père. On a tenu, à Paris et à Rome, à ce que rien ne fut changé dans la composition de l'ambassade ; je ne m'adjoindrai donc aucun nouveau collaborateur : L'ambassade se dédoublera, en quelque sorte, et présentera ses nouvelles lettres de créance avec le cérémonial accoutumé.

— Vous êtes, je crois, monsieur l'ambassadeur, porteur de cadeaux destinés à être offerts au Saint-Père, au nom du gouvernement, et d'une lettre autographe de M. Carnot ?

— D'une lettre de félicitations du président de la République, oui ; et je crois pouvoir vous dire qu'elle est empreinte de sentiments de respect bien faits pour toucher le cœur de Sa Sainteté, dont toutes les sympathies sont, toujours et malgré tout, pour la France. Porteur de cadeaux, oui et non...

— Comment cela ?

— Vous n'ignorez pas que de tous les gouvernements celui de notre pays a été le premier à envoyer à Rome des souvenirs, à l'occasion du jubilé, ces souvenirs, je les ai, moi-même, remis à Léon XIII, l'an dernier : ils consistaient en un magnifique vase de Sèvres, et un écritoire artistique. Cette fois je me borne à apporter au Saint-Père une lettre, je vous le répète, et... un témoignage exceptionnel de déférence.

— Ne pourriez-vous donc m'en dire la nature ?

— C'est un peu délicat ; j'aimerais mieux que la nouvelle vous en vint de Rome, à cause de la signification qui est attachée à cet envoi.

— C'est donc une surprise ?

— Peut-être, me dit en riant le comte de Béhaine : mais puisque vous insistez, je vais faire en votre faveur une exception. Je suis chargé de remettre, solennellement, à Sa Sainteté les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur.

— Ils ne sauraient être mieux placés....

— Ni reçus, avec autant de reconnaissante émotion, je vous l'assure. Le Saint-Père, soyez en convaincu, comprendra le mobile et la portée de ce souvenir, et la France ne pourrait rien lui offrir qui lui soit plus précieux.

J'ai pris, sur ces mots, congé du comte Lefebvre de Béhaine en le remerciant au nom du *Journal de Roubaix* et au mien de sa bienveillante réception.

LES OFFRES DE M. DE BISMARCK

Copenhague, 27 décembre, 8 h. 19. — Je suis en mesure de vous renseigner d'une façon précise, sur la vaste campagne diplomatique entreprise par M. de Bismarck, pour gagner, moyennant compensations, des adhérents à la triple alliance et sur les résultats qu'il a obtenus jusqu'à présent.

M. de Bismarck, persuadé qu'une guerre contre la France et la Russie est inévitable, a pris la résolution de la précipiter parce qu'il est certain que son successeur, quel qu'il soit, ne pourra la soutenir dans les mêmes conditions de succès qu'il espère être en état de le faire lui-même.

Le nouveau projet sur la réorganisation de la landwehr et du landsturm aura pour effet de porter à son plus haut degré de puissance l'armée allemande.

A cette armée, M. de Bismarck a voulu assurer l'appui de forces militaires formidables par le nombre, sinon par l'organisation.

Il n'est pas absolument convaincu que l'alliance avec l'Autriche et l'Italie tiendra jusqu'au bout. En tout cas, elle ne lui parait pas suffisante contre les forces combinées de la France et de la Russie.

Il s'est donc abouché avec les cabinets des autres puissances de l'Europe et s'est efforcé de se les attacher, en promettant de réaliser les ambitions particulières de chacun.

A la Turquie, il a promis la restitution des provinces perdues dans l'Asie-Mineure.

A la Roumanie, il a promis la Bessarabie, qu'elle a dû échanger contre la Dobrudscha, à la suite de la dernière guerre russo-turque.

A la Serbie, il a promis de faire régler, selon ses désirs, la délimitation des frontières serbo-bulgares, cause déterminante de la récente guerre avec la Bulgarie.

En retour, la Turquie, la Roumanie et la Serbie doivent mettre leurs armées à la disposition de l'Autriche.

A la Hollande, il a promis d'agrandir son domaine colonial d'une partie des dépouilles de l'empire indo-chinois de la France. Sa tâche sera d'aider l'Allemagne à tenir en respect le Danemark.

A la Belgique, il a promis l'annexion des départements du Nord et des Ardennes. Elle devra ouvrir son territoire à l'armée allemande qui envahirait la France par le Nord et lui prêter le secours de sa propre armée.

A l'Espagne, il a promis le Maroc et les départements français des Pyrénées-Orientales et des Basses-Pyrénées.

L'Espagne devra combiner son action avec celle de l'Italie, et, en menaçant la frontière méridionale de la France, obliger celle-ci à détourner vers le sud une partie de ses forces.

A la Suisse, il a promis, pour permettre à l'armée italienne de traverser son territoire, l'annexion des départements du Jura et du Doubs.

A l'*Angleterre, enfin*, il a promis l'Egypte, l'Afghanistan et toute la partie du Turkestan qu'elle jugera nécessaire à la protection de l'Inde.

En retour, l'Angleterre devra protéger les côtes allemandes et italiennes contre une *agression* des flottes française et russe.

Jusqu'ici la Roumanie et la Serbie seules ont accepté les offres de M. de Bismarck.

Encore le sentiment national, dans ces deux pays, est-il si puissant contre la politique allemande de leur gouvernement, que le roi Charles est obligé de nier l'alliance qu'il a contractée, et que le roi Milan se voit acculé à l'abdication ou au coup d'Etat.

La Turquie n'a pris aucune espèce d'engagement. Le présent de M. de Bismarck ne la tente pas. Elle se dit que l'acquisition de quelques territoires en Asie serait plus que compensée par la perte de la Macédoine que l'Autriche, en cas de succès, ne manquerait pas de s'annexer.

La Hollande, qui craint pour son existence depuis les victoires de la Prusse, a toutes les raisons du monde de ne pas contribuer à l'accroissement de la puissance de sa mortelle ennemie. Elle a donc catégoriquement refusé d'entrer dans la Ligue.

La Suisse a fait la même réponse négative. En cas de guerre, elle fermera son territoire à tous les belligérants sans distinction.

L'Espagne ne s'est pas montrée plus complaisante. En Afrique, a-t-elle dit, elle ne prétend qu'au maintien du *statu quo*.

Quant à l'Europe, le gouvernement espagnol n'a aucune envie, même dans un but de conquête, de se mêler aux querelles qui la divisent et auxquelles sa situation géographique rend heureusement l'Espagne tout à fait étrangère.

L'Angleterre a répondu qu'elle ne pouvait qu'approuver les intentions pacifiques affichées par la triple alliance ; elle a déclaré aussi sa ferme résolution de veiller au maintien de l'état actuel des choses dans la Méditerranée. Mais, en même temps, elle a fait savoir à la Russie et à la France qu'elle protestait d'avance contre tout projet hostile qu'on pouvait lui attribuer à leur égard.

Reste la Belgique.

Le ministère belge a répondu qu'en s'associant à la proposition de M. de Bismarck, la Belgique renoncerait elle-même au caractère international, de neutralité qui est la plus sûre garantie de son indépendance, et qu'en tous cas, il refusait d'assumer une pareille responsabilité.

Au contraire, le roi Léopold se serait montré disposé à accueillir, dans une certaine mesure, les ouvertures allemandes.

Ces dispositions du roi ont été connues. Aussi a-t-il été averti par trois grandes puissances que, s'il y donnait suite, elles retireraient immédiatement leur signature de l'acte qui consacre la neutralité de la Belgique et se considéreraient comme libres d'agir à cet égard, selon leurs intérêts respectifs.

Vous le voyez, M. de Bismarck n'a pas à se louer de sa monstrueuse tentative.

Il reste maintenant à savoir si, dans la pensée du chancelier, la guerre devait dépendre de son succès.

Lettre de Paris

(*D'un correspondant spécial*)

Paris, 27 décembre 1887.

La rumeur à l'ordre du jour, c'est l'intention prêtée au général Logerot d'abandonner son portefeuille. Le *Siècle*, qui semble plus que jamais dans le secret des dieux, ne l'accueille, il est vrai, que sous toutes réserves. Mais il la fait suivre de quelques observations qui lui donnent un caractère de vraisemblance assez manifeste. Le général Logerot, dit-il, lorsque M. Tirard lui offrit le portefeuille du général Ferron, avait simplement indiqué qu'il se mettait à la disposition du président de la République. Il a conservé l'état-major de son prédécesseur. Enfin, il n'existe aucun dissentiment entre le ministre de la guerre et ses collègues du cabinet.

Quoiqu'il en soit, comme il n'a pas été question de ces velléités de retraite dans le conseil de ce matin, que pour les démentir et que d'ailleurs le général Logerot est remplacé au commandement du 8e corps, il n'y a pas lieu de croire, au moins pour le moment, aux bruits de la retraite du nouveau ministre de la guerre.

Soyez, du reste, sans inquiétude, maintenant que le lièvre est lancé, nos feuilles à sensation ne laisseront pas le ministère tranquille, jusqu'à ce que le cas du général Logerot ait été tiré au clair.

Le *Siècle* n'aura pas attendu longtemps pour publier son troisième article sur la dissolution. La feuille de la rue Chauchat, répondant aux organes de l'extrême-gauche, qui demandent qu'on fasse l'essai d'un ministère radical, avant d'en appeler au pays pour le renouvellement de la Chambre, déclare péremptoirement ; « que, pour le gouvernement, il faut une majorité, et que les radicaux, ne disposant que de 150 voix sur les 400 dont se compose le contingent républicain de la Chambre, il ne serait ni parlementaire ni démocratique de dire à 250 républicains : vous allez vous effacer et passer la main à 150 de vos collègues ; vous êtes la majorité, ils sont la minorité, donc ce sont eux qui ont le droit au pouvoir. »

On ne voit guère ce que l'on peut répondre à un pareil argument. Cependant, le *Siècle* est bon prince, et après avoir démontré que l'expérience a été tenté trois fois depuis les élections de 1885, puisque les trois ministères Brisson, de Freycinet et Goblet étaient, en somme, des ministères radicaux, il ne se refuse pas à en tenter un quatrième. Cependant, il ne lui semble pas qu'il soit, plus que les précédents, à même de trancher le dilemne entre les termes duquel on se débat aujourd'hui : « ou une majorité ou la dissolution ».

Et, comme l'affirmait hier la *Liberté*, il n'y a pas un moment à perdre pour prendre un parti.

Le *Journal des Débats*, qui examine à son tour la question de la dissolution, engage ses lecteurs à ne pas se faire d'illusions, au sujet de l'application prochaine de cette mesure, qui peut s'imposer à une échéance plus ou moins prochaine, mais qui ne sera appliquée par M. Carnot qu'après qu'il aura fait, par lui-même, l'expérience des difficultés sinon de l'impossibilité qu'il y a, pour lui, de reconstituer un cabinet dans l'état actuel des partis au Palais-Bourbon.

« Alors, ajoutent les *Débats* en terminant, nous espérons que ses hésitations seront courtes ; mais pour le moment, il n'en est pas là. »

Je crois que ces paroles résument exactement la situation.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 28 décembre

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 15	3 0/0	81 ..	81 10	80 90
85 12	3 0/0 amortissable	85 ..	85 ..	84 95
107 22	4 1/2 1883	107 ..	107 ..	106 90
57 3/4	3 0/0 Portugais	.. ..	...	57 3/4
96 42	Italien 5 0/0	96 15	96 30	96 ..
67 5/8	Extérieure 4 0/0	67 7/16	...	67 5/16
78 3/8	Hongrois 4 0/0	78 3/8	...	78 1.
371 25	Egypte 6 0/0	370 ..	370 93	370 ..
13 87	Turc 4 0/0	13 80	13 82	13 82
518	Obligations du Trésor	...	...	520 ..
103 50	Russe 1870 5 0/0	...	...	99 50
533 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	524 25
	Sociétés de Crédit			
4177 50	Banque de France	...	...	4175 ..
458 50	Banque d'Escompte	457 50	...	457 50
770 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	761 25	...	770 .
345 ..	Banque Parisienne	...	...	342 ..
1403 75	Crédit Foncier	1400 ..	1402 ..	1395 ..
... ..	Crédit Mobilier	...	...	... ..
576 25	Crédit Lyonnais	571 25	...	570 ..
452 ..	Société générale	...	...	452 50
438 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	430 ..
506 25	Banque Ottomane	504 ..	...	503 75
...	Créd. Mobilier Espagn.	...	...	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1540 ..	Nord act.	1548 75	...	1540 ..
1235 ..	Paris-Lyon-Médit. »	1232 50	1232 ..	1232 50
777 ..	Est »	...	...	762 50
880 ..	Ouest »	...	...	880 ..
1305 ..	Orléans »	...	...	1215 ..
1167 ..	Midi »	...	...	1165 ..
	Sociétés diverses			
2075 ..	Suez	2063 ..	2070 ..	1992 50
1365 ..	Gaz Parisien	...	1365 ..	1357 50
700 ..	Voitures	...	...	695 ..
1157 ..	Omnibus	...	...	1152 ..
492 50	Rio-Tinto	478 75	...	465 ..
310 ..	Panama	311 25	...	315 ..
	Obligat. Foncières			
317 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	516 50
103 25	» 10e 4 0/0	...	...	103 25
383 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	595 ..
515 ..	» 4 0/0 1863	...	...	516 ..
482 ..	» commun. 3 0/0	...	...	484 .
381 ..	» 1877 3 0/0	...	...	381 ..
467 ..	» com. 1879 3 0/0	...	...	472 ..
479 ..	» 1879 3 0/0	...	...	479 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
410 ..	Nord	...	...	411 ..
398 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	397 ..
397 ..	Est 3 0/0	...	...	396 50
401 ..	Ouest 3 0/0	...	...	400 75
404 50	Orléans	...	...	404 ..
404 ..	Midi 3 0/0	...	...	403 ..
... ..	Nord-Est	...	...	... ..
693 ..	Bône-Guelma	...	...	635 ..
	Chem. de f. Etrang.			
451 25	Autrichiens	455 ..	445 ..	443 75
181 25	Lombards	181 25	... ..	180 ..
257 50	Saragosse	252 50	... ..	252 50
	Obligat. des Villes			
532 .	Paris 1855-1860	... ..	... ..	532 50
522 ..	— 1865	... ..	... ..	523 ..
410 ..	— 1869	... ..	... .	412 ..
399 25	— 1871	.. ..	. . ..	399 ..
515 ..	— 1875	... ..	... .	515 50
515 ..	— 1876	.. ..	... .	515 ..
387 50	Marseille	... ..	... ..	386 50
... ..	Bordeaux	... ..	... ..	... ..
.. ..	Lyon	... ..	.. ..	95 ..
106 25	Lille	... ..	... ..	106 ..
47 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	.. ..	47 ..
	Obligations div.			
291 25	Départem. de la Seine	... ..	... ..	290 ..
.. ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	. ..
.. ..	Suez	... ..	... ..	... ..
375 .	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	372 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 28 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... .	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	. . ..	512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	412 50	413 ..
Armentières	... ..	478 ..
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	105 ..
Département du Nord	... ..	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	632 50	626 25
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	262 50	262 50
Caisse Platel et Ce	... ..	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	. .. ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	380 .
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Deberripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	....	500 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3235 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	8750 ..
Anzin 100e de denier	2245	2245 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	9502 50
Bully-Grenay le 6e	1242 50	1250 ..
Carvin	... .	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	. . ..	150 ..
Courrières	....	25350 ..
Campagnac	... .	450 ..
Douchy	... .	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	110	115 ..
Dourges	... .	6350 ..
Escarpelle (Nord)	... .	3125 ..
Epinac	... .	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	760 ..
Lens	20200	20025 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	....	3000 ..
Lys supérieure	....	... ..
Meurchin	....	2413 75
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	16000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	....	15965 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... .	522 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. .. ..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé.	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 28 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 20 .1.	3 0/0 nouveau	80 70 .1.
81 70 .1.	3 0/0 ancien	81 45 .1.
85 40 .1.	3 0/0 amortissable	84 80 .1.
107 15 .1.	4 1/2 0/0 1883	106 70 .1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

L'affaire Wilson

On lit dans le *Petit Journal :*

« M. Vigneau, juge d'instruction, a passé presque toute la journée d'hier à classer le dossier, déjà très fourni de cette affaire. Il n'a entendu aucun témoin nouveau, et a seulement demandé à Ribaudeau de lui donner des éclaircissements sur quelques points de détails restés obscurs.

» Du reste, ainsi que cela était facile à prévoir, à mesure que l'instruction avance, la responsabilité des personnes arrêtées ces jours derniers paraît diminuer tandis que celle de M. Wilson s'accentue.

» Ceci s'applique surtout à Ribaudeau qui, d'après les renseignements que nous avons eus, semble avoir principalement été faible en consentant à traiter en son propre nom les affaires véreuses de M. Wilson.

» Le parquet s'est, du reste, relâché un peu de ses rigueurs premières avec Ribaudeau.

» Celui-ci n'est plus tenu au secret absolu et il a pu recevoir la visite de sa femme.

» Quant à Dubreuil et à Hébert, ils paraissent mêlés, en dehors de ce qui se rattache à l'affaire Wilson, à d'autres opérations personnelles qui compliquent assez leur situation. »

Les condamnés de Decazeville

On lit dans l'*Intransigeant*:

« Basly, assisté des citoyens Gaillard, Laguerre, Maillard, Millerand, députés, défenseurs des accusés dans l'affaire de Decazeville, se rendront aujourd'hui au ministère de la justice, à neuf heures et demie du matin.

» Cette démarche collective a pour but d'inviter le ministre de la justice à donner une prompte solution à la demande de grâce qui a été adressée dernièrement par Basly au président de la République, en faveur des condamnés de Decazeville. »

Un dénonciateur

Constantinople, 28 décembre. — Un ex-capitaine de la marine russe, M. Ersberg, s'est rendu à Vidiz-Kiosk et a demandé une audience au sultan, pour faire une confidence importante.

Conduit devant le chef de cabinet du sultan, cet individu a déclaré que son navire avait apporté dernièrement deux mille fusils d'Odessa, à Constantinople, dans le but d'armer une expédition de volontaires russes, dirigée contre la Bulgarie.

On a ouvert une enquête pour vérifier l'exactitude de cette déclaration.

L'Italie en Abyssinie

Rome, 28 décembre. — La *Tribuna* croit savoir de bonne source que les troupes en marche du Négus sont au nombre de 80,000.

L'*Opinione* dit que c'est une faute grave de disséminer les forces italiennes dans la situation actuelle de l'Europe.

La question de la Bosnie et de l'Herzégovine

On télégraphie de Vienne, 27 décembre, au *Journal des Débats* :

« Le comte de Kallay vient d'être chargé d'une mission diplomatique à St-Pétersbourg.

» On croit que cette mission se rattache à la question de Bosnie et d'Herzégovine. Le gouvernement austro-hongrois voudrait obtenir, dit-on, l'adhésion du gouvernement russe à l'annexion à la monarchie, à titre difinitif, de la Bosnie et de l'Herzogovine qui ne lui ont été cédées que provisoirement au traité de Berlin ; en retour de cette adhésion, la Russie obtiendrait dans les questions qui les divisent actuellement de sérieuses concessions de la part de l'Autriche. »

M. Gladstone à Rome

Rome, 28 décembre. — La *Voce della Verita*, organe officieux du Vatican, annonce que M. Gladstone se trouvera à Rome le jour du jubilé de Léon XIII.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Teisserenc de Bort et Monseigneur Richard à Rome

Paris, 28 décembre. — M. Teisserenc de Bort est parti dans la matinée pour Rome.

Mgr l'archevêque de Paris est parti également pour Rome, assister au jubilé du Pape.

Les condamnés de Decazeville

Paris, 27 décembre. — L'entrevue projetée aujourd'hui entre M. Basly et d'autres députés avec le ministre de la justice, au sujet des condamnés de Decazeville, a été ajournée, le ministre étant allé chasser avec M. Carnot.

BUREAUX DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — SOIR.

3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.
4 h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.
5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.
6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.
7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.
8 h. 55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer et achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.